

7 janvier 2025 Province de Québec  
Municipalité du Canton de Hope  
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal du Canton de Hope, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce septième jour du mois de janvier de l'an deux mil vingt-cinq, à vingt heure, sont présents :

Annick Arsenault  
Colette Plusquellec  
Magella Grenier  
Delisca Doucet  
Linda Delarosbil  
Patricia Delarosbil

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du maire Monsieur Hazen Whitton.

La directrice générale est aussi présente.

01-2025

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

02-2025

**ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DU 3 ET 16 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 3 et 16 décembre 2024 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

03-2025

**COMPTES**

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes certificats no 01-25 et 01A-25 au montant de 90 426.99\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Adoptée

04-2025

**REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL**

Attendu que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 108 198\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité du Canton de Hope informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

05-2025

**MUNY' S**

Il est proposé par Colette Plusquellec et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète Munys, le tableau de bord en gestion municipal au coût de 405\$ plus taxes.

Adoptée

06-2025

**DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 RÉCEPTION PROVISOIRE - RÉFECTION DE LA ROUTE DU QUAI-À-MANN**

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte la réception provisoire et libère 5% de la retenue.

Adoptée

07-2025

**DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 RÉCEPTION PROVISOIRE - RESURFAÇAGE 2<sup>E</sup> RANG DE BUGEAUD**

Il est proposé par Colette Plusquellec et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte la réception provisoire et libère 5% de la retenue.

Adoptée

**COUVERTURE CELLULAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

· D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adoptée

09-2025

**DON**

Il est proposé par Linda Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse les dons suivants :

Journée pré-novice	100
Fondation prévention du suicide	50

Adoptée

10-2025

**PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec

(MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 - MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 - MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le ministère, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75%;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité du Canton de Hope, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité du Canton de Hope, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2025 par une contribution financière de 3 309\$.

Adoptée

11-2025

#### **SALAIRE DES EMPLOYÉS**

Il est proposé par Colette Plusquellec et résolu à l'unanimité des conseillers que le salaire horaire des employés soit augmenté de 4%.

Adoptée

12-2025

**SALAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par Linda Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que le salaire du maire soit fixé à 11462 et que le salaire des conseillers soit fixé à 3820\$. Que l'allocation de dépense du maire soit fixée à 5731\$ et que l'allocation de dépense des conseillers soit fixée à 1910\$ soit une augmentation du 4%

Adoptée

13-2025

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit autorisée à payer les dépenses incompressibles ci-après décrites jusqu'à concurrence du montant adopté au budget 2025.

Rémunération	Frais de déplacement
Assurance	Frais marginaux
Immatriculation	Quote part
Électricité	Téléphone
Remboursement de prêt	Frais de poste
Intérêts sur prêt	

Adoptée

14-2025

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Patricia Delarosbil que la séance soit levée.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

---

Hazen Whittom, maire

---

Nancy Castilloux,  
Dir.gén

